



Conseil d'administration

Séance plénière n° 246

4 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	8

Conseil d'administration

Séance plénière n° 246

4 octobre 2018

Diffusion

- Monsieur le ministre d'Etat, en charge de la transition écologique et solidaire
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agence de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration

Séance plénière

Jeudi 4 octobre 2018

(à 15h00, centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024
2. Points divers

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Je déclare la séance ouverte. Je vous souhaite la bienvenue. Il nous reste à accomplir cet acte formel d'approbation du 11^e programme d'intervention.

Je vous présente au préalable les excuses de :

- Mme Bouygard, qui est représentée par Mme Moraguez ;
- Mme Chatelais, qui est représentée par Mme Devaux-Ros ;
- M. Faucheux, qui a donné pouvoir à M. Orvain ;
- M. Fauconnier ;
- Mme Gauthier, qui est représentée par M. Guével, adjoint au délégué de rivages Centre-Atlantique au Conservatoire du littoral ;
- M. Gérault ;
- M. Greliche, qui a donné pouvoir à M. Chassande ;
- M. Lucaud, qui a donné pouvoir à M. Orvain ;
- M. Mordacq ;
- M. Navez, qui a donné pouvoir à M Sellier ;
- M. Specq, qui est représenté par M. Wicker.

11^E PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Mme la Présidente :

Nous avons délibéré le 20 septembre sur le projet de 11^e programme d'intervention afin de solliciter l'avis conforme du comité de bassin qui s'est réuni ce matin. Il a donné un avis favorable et conforme. Nous-mêmes nous étions prononcés à l'unanimité le 20 septembre sur ce projet. Je vous invite à prendre la parole si vous le souhaitez.

M. GOUSSET :

Après le comité de bassin de ce matin et le vote précédent du conseil d'administration, je vous dois une explication.

En conseil d'administration, nous avons eu un vote d'expression positive des représentants de l'industrie sur le projet de 11^e programme. De la même manière, nous avons, au cours des différents débats et des différentes commissions, étape par étape, émis des avis positifs. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus et en globalisant toutes les informations qui finissaient par arriver à la fin de la présentation de l'ensemble des documents, que nous avons été amenés à avoir un avis différent et des interrogations.

Ces interrogations, je les ai partagées ce matin avec mes collègues du collège « industrie » après avoir pris connaissance de l'intégralité de la présentation sur les évolutions de ce 11^e programme. Pour ne rien vous cacher, j'aurais préconisé une abstention du collège « industrie ». Ce sont nos collègues, la base, qui ont poussé à émettre un avis négatif. Je l'assume. Je me range à leur propos pour les raisons majeures que j'ai évoquées ce matin, qui expliquent notre changement d'avis. Je souhaite que vous compreniez tous que cet avis porte désormais sur la globalité de ce 11^e programme tandis que jusqu'alors, nous avons été amenés à nous prononcer sur des morceaux.

Aujourd'hui, en conseil d'administration, on pourrait avoir l'impression que je donne un avis contraire à celui de la fois dernière, ce qui est un peu regrettable mais ce n'est que maintenant que nous sommes en capacité de juger de l'intégralité des choses.

M. DORON :

J'avoue avoir été quelque peu surpris, pour ne pas dire choqué, de la position exprimée par nos collègues industriels. Quand bien même nous ayons pu, tout au long du processus, travailler de manière séquencée par rapport à la construction globale du document, il me semblait que nos collègues industriels n'étaient pas en opposition aussi formelle, tel que cela a pu être exprimé ce matin.

La position exprimée par mon collègue m'a interpellé. Je n'ai toujours pas compris, quand bien même l'explication a pu être donnée. Le seul élément que j'ai entendu et qui pourrait justifier de ce revirement important, c'est le fait que la base qui compose le tissu industriel se soit exprimée majoritairement contre le 11^e programme. Ce qui est dommage, c'est qu'elle n'ait donné son avis qu'à la fin. De ce fait, elle n'aurait pas été suffisamment sollicitée ou les enjeux ne lui auraient pas été suffisamment expliqués, avec la difficulté que chacun sait et qui était liée à la construction de cet édifice particulier qu'est le 11^e programme dans un contexte imposé ; cela aurait éludé le débat de fond qui aurait dû prévaloir à la construction de ce programme.

M. LE BESQ :

Le 20 septembre, en tant que représentant du personnel, j'avais voté pour ce 11^e programme. Ce matin, il y a eu des réflexions très intéressantes d'un certain nombre d'administrateurs qui considèrent qu'avoir plus d'argent, c'est bien mais « vendre » un programme et le mettre en œuvre sur le terrain, cela nécessite des moyens. Je voulais juste rappeler que ces moyens sont en baisse, ce qui n'est pas une surprise. Les chantiers de mutualisation évoqués pour accompagner ces baisses d'effectif ne conduiront pas à avoir plus de monde sur le terrain pour accompagner les porteurs de projets.

J'ai compris aussi que nous allions passer de la logique de guichet à la logique de projet. Cependant, les projets, il faut aller les chercher tandis que le guichet arrive tout seul. Je souhaite bon courage à mes collègues, de moins en moins nombreux, pour aller chercher ces projets auprès des porteurs.

Je ne regrette pas d'avoir voté pour le 11^e programme. Je voulais simplement rappeler que ce 11^e programme va se faire avec des moyens réduits. La mutualisation ferait que nous ne serions plus présents sur le terrain pour accompagner chacun d'entre vous dans la mise en œuvre de ce 11^e programme.

Le 10^e programme était ambitieux. Avec le 11^e, nous ferons avec ce que nous avons, notamment en termes d'effectif.

M. MERY :

Je vais répondre à M. Doron. Je voudrais que nous ne restions pas sur une compréhension facile et de bonne guerre de l'explication qui a été donnée à propos d'un débordement par la base. D'ailleurs, j'ai l'impression que l'effet escompté a été obtenu, à savoir que vous soyez choqué, quoique nous aurions aimé choquer deux ou trois personnes de plus, voire idéalement tout le monde.

A nous tous seuls, nous ne sommes pas capables de mettre en péril le 11^e programme, ce qui n'était d'ailleurs pas l'objectif. Par contre, nous sommes capables de créer un effet de surprise suffisant. Un programme qui gère la pénurie, c'est bien sympathique sur le plan du rôle de l'administrateur. Nous avons réussi à faire le travail. La preuve, nous avons un joli document de 11^e programme.

En même temps, nous avons lancé l'alerte sur l'insuffisance de ce programme à permettre l'atteinte des objectifs du Sdage et de bon état des eaux. C'est cela qu'il faut retenir de notre position et de notre intervention. Nous n'avons aucune envie de mettre en péril l'adoption du 11^e programme. D'ailleurs, il a été adopté et c'était bien prévu ainsi. C'était pour vous souligner cette insuffisance, tant en matière d'accompagnement et de personnel que plus globalement, en termes de moyens que nous aurions aimé voir supérieurs, et en plus, concentrés sur de l'action.

Mme la Présidente :

Chacun est libre d'exprimer sa position. Nous sommes quasiment unanimes autour de la table à partager vos propos, M. Mery. Votre vote de ce matin a été surtout perçu comme un changement de pied. Nous sommes conscients de toutes ces questions. Néanmoins, il y a eu des votes favorables de votre part en commission et au conseil d'administration. C'est cela qui crée le trouble, ce n'est pas tant ce que vous exprimez.

Je ne vais pas épiloguer. C'est votre droit et votre choix. Toutefois, vous pouvez aussi comprendre l'étonnement et la surprise des autres membres qui découvrent, alors que nous sommes au stade ultime de ce vote, un changement de position. Je ne discute pas des éléments que vous avez exposés. Néanmoins, disons que ce n'étaient pas ceux que nous avons entendus jusque-là au sein des commissions ou au conseil d'administration.

Vous êtes totalement libres de votre position. J'exprime simplement un étonnement partagé. En tout cas, à l'avenir, ce serait souhaitable que les interrogations ou les points que vous souhaitez soulever soient présentés beaucoup plus en amont, plutôt que de le faire à la dernière minute au moment d'un vote conforme du comité de bassin.

M. GOUSSET :

La complexité de la mise en œuvre d'un programme fait que nous abordions les sujets des dotations, des recettes, des redevances, des fiches, etc. de façon tout à fait séquentielle. Nous pouvons être d'accord séquentiellement. Cependant, nous n'avons été en capacité de faire l'analyse totale de l'ensemble du projet que la dernière semaine, ce que nous n'avons pas pu effectuer au moment du vote du Sdage par exemple. Je ne remets pas en cause notre vote en la matière. Toutefois, si à ce moment-là, nous avons pu évaluer la totalité des incidences d'annexes qui nous ont été remises au cours de la dernière semaine, nous nous serions posé d'autres questions.

M. ROUSSEAU :

Tout ce qui nous est demandé est contradictoire, non pas dans le 11^e programme mais dans les conditions de sa construction. Cela a déjà été exprimé à de multiples reprises. La question est : est-ce suffisant pour ne pas voter le programme ? Nous l'avons voté sans aucun état d'âme après avoir participé aux multiples réunions. J'ai du mal à comprendre la position du collègue « industrie ». Néanmoins, j'ai envie de poser une question tout à fait autre : l'encadrement des aides industrielles par la Commission européenne aurait-il pu également vous inciter à aller dans cette direction ?

M. GOUSSET :

L'encadrement européen des aides est un des éléments que nous devons prendre en compte et qui va forcément réduire la capacité des industries à disposer de ressources financières qui leur permettront de mettre en place des moyens d'épuration, de traitement et d'amélioration de leurs effluents dans le cadre de l'amélioration des rejets. Toutefois, c'est en dehors du ressort de la décision de l'agence. Ce n'est pas l'élément majeur. C'est un élément dont nous avons pris acte et qui va nécessairement amener à une diminution de la capacité de l'agence à apporter des aides, ce qui est déjà le cas. Cela ne rentre pas en considération dans la mesure où c'est indépendant de la décision de nos instances.

M. ALBERT :

A un moment donné, il faudra fermer la parenthèse et passer à autre chose. Jusqu'à maintenant, nous avons toujours été dans une concertation avec l'ensemble des acteurs autour de la table. Ce que je regrette le plus, c'est que ce matin, même le président Burlot n'a pas été associé à la discussion qu'il y avait entre professionnels. Si cela avait été le cas, il y aurait une meilleure compréhension de la décision qui a été prise. La surprise me laisse de l'amertume. Cela ne devrait pas se faire à une demi-heure du vote du comité de bassin mais plus en amont. Le dossier est complexe pour tout le monde.

M. MERY :

J'assume la position des industriels. Je pense même que nous sommes utiles à tout le monde dans cette affaire. Un vote unanime ne fait pas de vague. L'abstention ne pèse pas bien lourd. En l'occurrence, nous avons les conditions pour argumenter d'un besoin complémentaire des agences pour atteindre leurs objectifs.

Mme la Présidente :

L'avenir le dira. Il faut aussi que vous entendiez le trouble que cela peut créer en termes de confiance dans les débats que nous avons. Ce vote de dernière minute a surpris, voire troublé. Selon vous, l'alerte que cela a créée est utile mais pour l'instant, l'ensemble du conseil d'administration se demande surtout comment fonctionne le collège des industriels. Nous continuons. Ce n'est pas la fin du monde. Ce projet de 11^e programme a reçu ce matin un avis conforme du comité de bassin. Nous avons mille choses à faire sur lesquelles il va falloir se concentrer maintenant. Nous allons effectivement fermer la parenthèse. Toutefois, il faudra reprendre langue avec les uns et les autres pour éclaircir tout cela et rétablir cette confiance entre nous qui est importante. Il faut continuer dans ce sens. Tous les collèges ont aussi leurs préoccupations et se posent des questions du même type que celles que vous avez abordées.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous pouvons passer à l'adoption du 11^e programme, sur avis conforme du comité de bassin. Je sou mets au vote, dans un premier temps, la délibération sur les redevances à la page 5 de votre dossier. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024. Redevances.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 2 voix contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-101 du 4 octobre 2018.

Mme la Présidente :

La deuxième délibération concerne les interventions du 11^e programme. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2019-2024. Interventions.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-102 du 4 octobre 2018.

Mme la Présidente :

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 30 octobre. Il y a encore un travail important sur les fiches-actions. C'est le moment de s'assurer que ces fiches sont bien finalisées, que vous n'y trouvez pas à redire. Les commissions et les services sont à votre disposition. Je vous remercie de votre engagement et de votre travail. Le 11^e programme d'intervention est adopté à une écrasante majorité et c'est l'essentiel.

La séance est levée à 14h50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 4 octobre 2018

(à 15h00 à Centre de conférences d'Orléans)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
P	Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
P	M. BERTRAND Patrick	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
A	Mme BOUYGARD Anne R. par Mme Françoise MORAGUEZ	SIGNÉ	
P	M. BRUGIERE Marc	SIGNÉ	
P	M. CHASSANDE Christophe	SIGNÉ	M. GRELICHE Patrice
A	Mme CHATELAIS Edith R. par Mme Claire DEVAUX- ROS	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	M. FAUCHEUX Benoît		
A	M. FAUCONNIER Jean-Michel		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	
P	M. GAILLET Jean-Roch	SIGNÉ	
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
A	Mme GAUTHIER Odile R. par M. Jérôme GUEVEL	SIGNÉ	
A	M. GERAULT Laurent		
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	
A	M. GRELICHE Patrice		
P	M. LE BESQ Rémi	SIGNÉ	
P	Mme LE SAULNIER Brigitte	SIGNÉ	
A	M. LUCAUD Laurent		
P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	
P	M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
A	M. MORDACQ Frank		
A	M. NAVEZ Marc		
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	M. FAUCHEUX Benoît M. LUCAUD Laurent
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
A	M. SELLIER Guillaume		M. NAVEZ Marc
A	M. SPECQ Bertrand R. par M. Frédéric WICKER	SIGNÉ	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	

NOMBRE DE VOTANTS	
TOTAL	30

Présents : 27
Dont représentés : 3
Pouvoirs donnés : 3
Absents : 7

Quorum = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
A	M. BURLOT Thierry	
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme PAILLOUX CHRISTINE	SIGNÉ
A	Mme SOUSSAN-COANTIC Jocelyne R. par Mme Catherine PAMBRUN	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 4 octobre 2018

(à 15h00 à Centre de conférences d'Orléans)

Liste - Agence
- Autre invités

Agence

	NOM	EMARGEMENT
P	Mme BLANQUART Stéphanie	
A	M. BRUNNER Olivier	
P	M. CAMPHUIS Nicolas-Gérard	
P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
A	M. GARNIER Arnaud	
P	M. GITTON CLAUDE	SIGNÉ
P	M. GOUTEYRON Philippe	SIGNÉ
P	M. JULLIEN David	SIGNÉ
P	Mme KERVEVAN Carole	SIGNÉ
P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ

	NOM	EMARGEMENT
P	Mme REVERCHON-SALLE Sandrine	SIGNÉ
P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
P	Mme SOMMER-HALTER Sandrine	SIGNÉ
P	Mme SPILLIAERT-OGER Sophie	SIGNÉ
P	M. VIENNE Laurent	SIGNÉ